



Institut Sénégalais
de Recherches Agricoles

Les « mardis du BAME »
Cycle de conférences sur les Politiques Agricoles

LES TAXES DANS LE COMMERCE DU LAIT AU SENEGAL

**Les politiques fiscales et douanières
en débat**

**Compte-rendu
de la 16^{ème} conférence
des « Mardis du BAME »
tenue le 31 mars 2009 à l'ISRA-Bel'Air**

*Avec la participation de : Babacar SEMBENE (Direction du Commerce extérieur),
Yacine NGOM (BAME), Baghoré BATHILY (Laiterie du Berger)*

Modérateur : Sénat. Yaya DIA

Rapporteur : Guillaume DUTEURTRE

Président du Comité d'organisation des « Mardis du BAME » : Papa Nouhine DIEYE

Résumé

La 16^{ème} édition des « Mardis du BAME » a porté les taxes et droits de douanes appliqués aux produits laitiers au Sénégal. Elle a réunit près de 80 participants issus du monde de l'élevage, de l'industrie, de l'administration, de la presse, des ONGs et de la recherche. Elle a été présidée par M. Le sénateur Yaya DIA, président de la commission Développement et aménagement du territoire du Sénat. Dans une première présentation, M. Babacar SEMBENE, de la Direction du Commerce Extérieur, a présenté les négociations en cours sur les règles de taxation des importations de produits agricoles au Sénégal. Ces négociations concernent en premier lieu la reconnaissance d'une liste de produits « sensibles » exclus de la libéralisation dans le cadre des accords de partenariats économiques entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique de l'Ouest ; et en second lieu la mise en place d'un Tarif extérieur commun (TEC) au sein de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prévoyant une « 5^{ème} bande » de tarif douaniers qui seraient de l'ordre à 35 %. Mlle Yacine NGOM, du BAME, a ensuite présenté la situation réglementaire en vigueur dans le secteur laitier au Sénégal. Elle a souligné que les taxes et les tarifs douaniers ne sont pas statiques, mais sont au contraire l'objet de négociations entre acteurs. Ils ont en particulier beaucoup évolué ces 2 dernières années. Enfin, M. Baghoré BATHILY, de la Laiterie du Berger, a présenté les perspectives de développement de la production laitière locale en insistant sur le fait qu'elle était liée à l'évolution d'un outil de collecte industrielle adapté. Il a proposé une « défiscalisation » des industries utilisant le lait local. Au cours des discussions, les participants ont tenu à souligner le besoin de mettre en place un cadre de dialogue interprofessionnel réunissant les producteurs et les industriels. Ils ont aussi milité pour la mise en place d'une véritable politique de développement laitier au Sénégal.

I. Introduction

Mot d'accueil de M. Victor-Emile COLY, représentant du Directeur Général de l'ISRA

Je souhaite la bienvenue aux participants à la conférence-débat. Les mardis du BAME constituent un outil de valorisation des travaux de recherche auquel nous tenons. Ces manifestations sont destinées à alimenter les débats sur les politiques agricoles au Sénégal. Nous sommes donc particulièrement heureux de vous accueillir et vous remercions de votre participation.

Mot d'accueil de M. le Sénateur Yaya DIA,

La conférence d'aujourd'hui a pour objectif d'aborder un sujet d'actualité : les taxes et droits de douane appliqués aux produits laitiers au Sénégal.

Les deux premiers conférenciers vont nous présenter le contexte réglementaire au Sénégal. Puis la troisième intervention traitera du cas de la Laiterie du Berger.

Je laisse tout de suite la parole aux conférenciers, en vous invitant à réagir lors du débat qui suivra.

II. Présentation de Babacar SEMBENE

« Mise en place du TEC CEDEAO et articulation avec les APE »

(Voir powerpoint ci-joint)



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I. CONTEXTE ET ENJEUX DES NÉGOCIATIONS UE/AO
- II. MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LE CHOIX DES PRODUITS ÉLIGIBLES À LA 5^{ÈME} BANDE DU TEC

CONCLUSION

INTRODUCTION (1 / 2)

- Adoption en août 2004 à Accra de la feuille de route des négociations APE AO-UE
 - Prévoit, conformément aux dispositions de l'Accord de Cotonou, un calendrier de déroulement des négociations de l'APE,
 - En vertu de ce calendrier, les négociations devaient être achevées au plus tard à fin décembre 2007,
 - il a été donné de constater que la conclusion d'un APE entre la région AO et l'UE n'a pas été possible, à cette date, dans la plupart des régions ACP.
- Face aux incertitudes qui planaient sur le régime commercial applicable aux échanges commerciaux entre l'UE et l'AO, notamment pour les non PMA,
 - La Côte d'Ivoire et le Ghana ont paraphé respectivement, les 07 et 13 décembre 2007, des accords intérimaires avec l'UE.
 - Accords intérimaires permettent à ces deux pays de sécuriser leurs exportations vers l'Union Européenne pendant la période transitoire nécessaire à la région Afrique de l'Ouest pour parvenir à un accord régional.

INTRODUCTION (2/2)

- La situation dans la région est aujourd'hui caractérisée par l'existence de trois régimes commerciaux applicables aux échanges avec l'UE :
 - Zone de libre-échange APE avec l'UE, pour la Côte d'Ivoire et le Ghana ;
 - Tout sauf les armes (TSA) pour les 13 PMA de la région, y compris le Cap-Vert qui est en phase transitoire ;
 - Système de préférences généralisées (SPG) pour le Nigeria.

I. CONTEXTE ET ENJEUX DES NÉGOCIATIONS UE /AO

I.1 Contexte

- L'agriculture principale richesse de la région CEDEAO
- Secteur employant plus de 60% de la population active
- La dynamique d'intégration régionale repose en grande partie sur les productions agricoles, en raison des complémentarités des bassins de production et des échanges commerciaux amenés à se renforcer
- La région dispose du potentiel de production lui permettant de nourrir sa population actuelle et d'assurer la sécurité d'approvisionnement d'une population estimée à plus de 400 millions de personnes en 2020.

I.1 Contexte - suite

- Dans ce contexte, la région doit se doter d'un Tarif extérieur commun (TEC) visant à **créer un environnement stable et porteur pour son agriculture, tel qu'acté dans la politique agricole régionale (l'ECOWAP), et son tissu industriel**
- afin d'accroître la compétitivité de ces secteurs aussi bien sur le marché intérieur de la région que sur le marché international
- le TEC de la CEDEAO devra assurer une protection suffisante qui garantisse la rentabilité des investissements dans le secteur agricoles, agro-industriel et industriels, via des droits de douane suffisants, liés aux spécificités des produits et à leur compétitivité,

I.1 Contexte - suite

- Le TEC devra prévoir un mécanisme de flexibilité qui permette à la région de réagir rapidement aux évolutions, à la hausse comme à la baisse, des cours mondiaux des denrées de base, pour éviter des impacts négatifs pour les producteurs, les transformateurs ou les consommateurs,
- Un TEC suffisamment protecteur et correctement défini devra permettre de limiter les importations extra-régionales, qui représentent encore aujourd'hui 85 à 90% des importations totales de la région, et de développer les échanges intra-régionaux de produits agricoles, agro-industriels et industriels.

I.2 Enjeux

I.2.1 Tirer les leçons de la mise en œuvre du TEC de l'UEMOA

- Le TEC CEDEAO est basé sur le TEC défini au niveau de l'UEMOA,
- Le TEC UEMOA, entré en vigueur en 2000, comporte quatre bandes, dont le taux maximum est de 20%.
 - Le critère principal utilisé pour le classement des produits dans les bandes est le **niveau de transformation** :

En taxant davantage les produits transformés, l'UEMOA encourage et protège les activités de transformation et de création de valeur ajoutée, dans l'espace communautaire.

- Un second critère concerne la **nature sociale du bien**.

I.2.1. Tiré les leçon de la mise en œuvre du TEC UEMOA- suite

- ▶ Après dix ans de mise en œuvre du TEC de l'UEMOA, la définition du TEC de la CEDEAO doit être l'occasion de **revenir sur le niveau de protection de certains secteurs stratégiques pour le développement régional**, en articulation avec les politiques sectorielles telles que l'ECOWAP.
- ▶ La recommandation de créer une cinquième bande au taux de 35% dans le cadre de la définition du TEC de la CEDEAO est intervenue fin 2008.

I.2. Tiré les leçon de la mise en œuvre du TEC UEMOA- suite

- ▶ L'inclusion d'une 5^{ème} bande dans le TEC de la CEDEAO devra ainsi permettre de revenir sur le niveau de protection de certains produits pour lesquels le TEC de l'UEMOA s'est avéré insuffisant
- ▶ Par ailleurs, la 5^{ème} bande devra permettre de **mieux articuler les enjeux de protection structurelle des outils de protection conjoncturelle**, en palliant les limites des outils complémentaires de protection

I.2.2 LES CATÉGORIES ET LES CRITÈRES DE CLASSEMENT DES BIENS DU TEC DE L'UEMOA

Catégorie	Type de biens	Taux de droit de douane
Catégorie 0	Biens sociaux essentiels	0%
Catégorie 1	Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques	5%
Catégorie 2	Intrants et produits intermédiaires	10%
Catégorie 3	Biens de consommation finale	20%

I.2.3 L'ARTICULATION AVEC LA NÉGOCIATION DES APE

- ▶ Parallèlement à la définition de son Tarif extérieur commun, la région CEDEAO est engagée dans la négociation d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne
- ▶ la région a effectué **un important travail méthodologique pour déterminer un certain nombre de produits sensibles pour lesquels l'ouverture des marchés peut s'accompagner de chocs socio-économiques**

I.2.3 L'ARTICULATION AVEC LA NÉGOCIATION DES APE – SUITE

- ▶ Il est vrai que les enjeux liés à la détermination des produits sensibles dans le cadre de l'APE diffèrent quelque peu de ceux liés à la catégorisation des produits dans le cadre du TEC CEDEAO, notamment les produits à inclure dans la 5^{ème} bande.
- ▶ La détermination des produits sensibles s'est en effet limitée à raisonner le degré de libéralisation des échanges avec l'UE, et n'a pas conduit à statuer sur la pertinence du niveau de protection appliqué à chaque ligne tarifaire.

I.2.3 L'ARTICULATION AVEC LA NÉGOCIATION DES APE – SUITE

- ▶ le travail effectué dans le cadre de la détermination des produits sensibles est une base solide pour la construction d'un TEC à la hauteur des défis de la politique régionale.
- ▶ Dans un souci de cohérence et d'efficacité, il s'agit donc de s'appuyer sur les résultats des travaux conduits sur les produits sensibles pour procéder au classement des produits dans les différentes catégories du TEC, en veillant à les adapter pour tenir compte des particularités de la négociation du TEC.

I.2.3 L'ARTICULATION AVEC LA NÉGOCIATION DES APE – SUITE

- ▶ Au Sénégal, les travaux visant, à partir de la méthodologie régionale, à déterminer la liste nationale de produits sensibles se sont appuyés sur les résultats de deux études :
 1. une étude réalisée dans le cadre de la négociation des produits spéciaux et du mécanisme de sauvegarde spécial au niveau de l'OMC
 2. une étude réalisée dans le cadre de la négociation des produits sensibles et des mécanismes complémentaires de protection de l'APE. Les résultats de ces deux études sont une base solide pour les travaux sur les produits éligibles à la 5^{ème} bande du TEC CEDEAO.

II. Méthodologie retenue pour le choix des produits éligibles à la 5^{ème} bande du TEC

Cinq critères ont été identifiés à savoir :

1. Vulnérabilité du produit ;
2. Diversification économique ;
3. Intégration régionale ;
4. Promotion du secteur et
5. Fort potentiel de protection.

Chacun de ces cinq critères a été décliné en plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs et pour chaque indicateur, un mode de mesure est proposé.

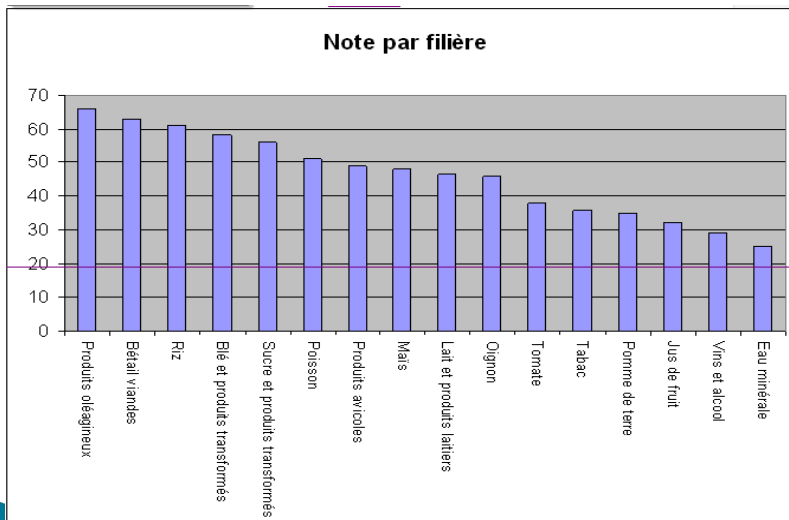
Critères d'éligibilité à la 5^{ème} bande du TEC CEDEAO des produits agricoles et agro-alimentaires, Indicateurs et mesures retenues – suite

Critère	Indicateur	Mesure retenue
Diversification économique	Potentiel de diversification	Analyse qualitative du potentiel de diversification (vertical ou horizontal)
	Proportion des exploitations agricoles engagées dans la filière	Nombre d'exploitations engagées dans la filière/ exploitations agricoles totales
	Impact sur les recettes fiscales	
Intégration régionale	Flux régionaux et potentiel de développement des exportations du produit dans la région	Evaluation de l'existence et des potentialités de développement des flux régionaux
Promotion du secteur	Emplois générés par le produit	Main-d'œuvre agricole totale engagée dans un secteur (au niveau national, sous-national)
	Revenu tiré du produit	Part du revenu par habitant tiré d'un secteur (au niveau national, sous-national)
	Degré de vulnérabilité des moyens d'existence	Proportion de producteurs pauvres dans la filière
Fort potentiel de production	Importance de la filière dans l'économie rurale	Contribution du produit au PIB agricole (au niveau national et sous-régional)
	Potentiel de valeur ajoutée	Contribution à la valeur ajoutée totale

18

Conclusion:

Produits Agricoles et Agro-industriels éligibles à la 5^{ème} bande



TEC&APE Babacar SEMBENE

19

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**

TEC&APE Babacar SEMBENE

20

III. Présentation de Yacine NGOM

« Les taxes et prélèvements douaniers appliqués au Secteur laitier au Sénégal ».

Mlle Ngom a insisté sur le fait que les taxes et tarifs ne sont pas statiques. Ils évoluent fortement en fonction de la conjoncture, des négociations entre acteurs et les politiques nationales et régionales.

(Voir powerpoint ci-joint)



TEC UEMOA (1)

- ▶ Sénégal membre fondateur UEMOA, dont traité notifié à l'OMC.
- ▶ UEMOA prône
 - Harmonisation des politiques fiscales et douanières
 - Politique Agricole Commune
- ▶ Harmonisation traduit par:
 - Désarmement tarifaire interne
 - Tarif Extérieur Commun (TEC)
 - Dispositif complémentaire de taxation à l'appui du TEC

TEC UEMOA (2)

Pour les importations

Droits de Douane (4 catégories)	0%, 5%, 10% et 20%
PCS de l'UEMOA	1%
PCS de la CEDEAO	0,5%
P au profit du COSEC	0,2%
Redevance Statistique	1%
TCI	
TDP	
TVA	18%
Droit d'Accise	30%, 12%, 3,8% et 2,75%

Pour les exportations

- Régime franchise exportation en 1996
- Suppression des DD et TVA
- Franchise des droits de douane pour les produits de cru de l'artisanat traditionnel et certains produits industriels

Taxes appliquées aux produits laitiers(1)

- Pour les Importations de produits non originaires de l'UEMOA

Droits de Douane	5% pour le lait en poudre 20% pour le beurre, le fromage, la crème, la poudre de lait enrichie avec Matière Grasse végétale
PCS UEMOA	1%
PCS CEDEAO	0,5%
P. au profit du COSEC	0,2%
Redevance Statistique	1%
Taxe sur la Valeur Ajoutée	18%
Droits d'Accise	12% pour le beurre, la crème de lait et la mixture contenant du beurre
Taxe pastorale	100FCFA/kg

Taxes appliquées aux produits laitiers


(2)

- Pour les importations de produits originaires de l'UEMOA

Taxe sur la Valeur Ajoutée	18%
Droits d'Accise	12% pour le beurre, la crème de lait et la mixture contenant du beurre
Taxe pastorale	100FCFA/kg

- Pas de droits douane et de TVA sur produits laitiers importés puis réexportations
- Pour ce qui est du marché intérieur,
 - La TVA est facturée aux consommateurs sur les biens ou services qu'ils consomment
 - L'industriel paie la TVA sur les matières premières
 - Le consommateur paie la TVA sur le produits finis
 - Exceptions: Lait cru; petites entreprises, commerce informel

Hausse des prix de la poudre de lait sur le marché mondial

- Avec cette hausse des prix, les taxes sur la poudre de lait ont été modifiée
 - En Aout 2007, Suspension droits de douane et TVA sur lait en poudre et celui dont la vente est exclusivement réservée aux pharmaciens
 - Mais RS, le PCS de l'UEMOA, PCS CEDEAO et le P. au profit du COSEC et la RS restaient dus
 -  taxe de 2,7%
- En septembre 2008, l'application TVA et DD sur la poudre de lait a été rétablie

TCl sur le lait liquide

- Entre Mai et Juin 2008, des négociations sur l'application d'1 TCl sur le lait liquide
 - Le 8 Juin 2008, note de service sur l'application d'1 TCl de 10% (Cf. Note de service n°0848/DGD/DEL/DRCI/BNF)
 - Le 26 Juin 2008, note de service pour la suspension de cette TCl (Cf. Note de service n°0848/DGD/DEL/DRCI/BNF)
- Ces dispositions tarifaires vont connaitre une évolution avec les produits sensibles dans le cadre des APE et du TEC CEDEAO

APE et Produits sensibles (1)

- APE, Article XXIV régissant les zones de libre échange permet de ne libéraliser qu'une partie du commerce
- Choix de produits sensibles qui constitue un moyen de protection des pays ACP
- Dans la liste Régionale, on distingue quatre groupes de produits notés de A à D
 - Groupe D: produits sensibles exclus de la libéralisation
 - Groupe C: produits dont la libéralisation est retardée et enclenchée en 2018 et s'étale sur 15 ans
 - Groupe B: produits dont la libéralisation est enclenchée en 2013 et s'étale sur 15 ans
 - Groupe A: Produits libéralisés immédiatement, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2011

APE et Produits sensibles (2)

- Catégorisation du lait en poudre

Produits	Catégories
Lait en poudre conditionné dans un emballage dont le poids est inférieur à 25kg	D
Préparations à base de lait contenant des MGV conditionnées dans un emballage dont le poids est inférieur à 25kg	D
Lait en poudre en emballage de plus de 25 kg	A
Lactosérum	B
Les préparations à base lait contenant des MGV conditionnées dans un emballage d'un poids supérieur ou égal à 25	A

TEC CEDEAO (1)

- Des négociations en vue mise en place du TEC sont en cours
 - Accord sur 10.000 lignes tarifaires qui constitue la liste d'exception de type A
 - Désaccord sur 400 lignes tarifaires qui constitue la liste d'exception de type B
 - Relèvement de catégorie à l'intérieur catégories existantes
 - Baisse de catégorie à l'intérieur catégories existantes
 - Création d'une 5ème bande avec un taux de 35%

TEC CEDEAO (3)

- Produits laitiers éligibles à la 5^{ème} bande (Cf. Liste provisoire du Sénégal)
 - Lait et crème de lait
 - Le Yoghourt
 - Le beurre
 - Les fromages

TEC CEDEAO (2)

- Prévoit un dispositif de sauvegarde que le comité de gestion du TEC n'a pas encore examiné
 - **La TDP ou Taxe Dégressive de Protection** vise à protéger contre les préjudices liées à la perte de protection tarifaire suite à l'application du TEC
 - **La Taxe de Sauvegarde sur les Importations** ou TSI est surtaxe temporaire ayant pour objectif la protection de la production locale contre la volatilité des prix internationaux et des vagues d'importations
 - **Le Droit compensateur** est un contrepois aux subventions des pays industrialisés.

Tableau Récapitulatif

	2000-2006		2007-2008		2008-2009		2011	
	DD	TVA	DD	TVA	DD	TVA	DD	TVA
Matières premières								
- Lait en poudre importé	7,7%	18%	2,7	0	7,7	18	??	??
- Lait de collecte	-	0	-	0	-	0	-	0
Produits industriels								
- Produits importés	22,7	18	22,7	18	22,7	18	??	??
- Produits locaux (à base de poudre de lait)	-	18	-	18	-	18	-	??
- Produits locaux (à base de lait collecte)	-	18	-	18	-	18	-	??

Conclusion

- Taxes et tarifs douaniers appliqués aux produits laitiers ne sont pas statiques, elles évoluent en fonction de conjoncture, des négociations entre acteurs et des politiques Régionales et Nationales
- Existence d'un cadre de concertation entre acteurs de la filière serait d'une grande importance pour discuter des questions fiscales

MERCI DE VOTRE ATTENTION

IV. Présentation de Baghoré BATHILY

« Les entraves au développement des filières locales : le cas de la Laiterie du Berger ».

M. Bathily a insisté sur l'importance de l'élevage au Sénégal, qui justifie que l'on s'intéresse à la valorisation du lait local. M. Bathily considère que il faut se battre sur le segment « produits frais ». C'est là que le lait local a un avantage comparatif. Moins sur les produits conservables type lait UHT.

Il a insisté sur la difficulté d'accès au marché de la production laitière, et le rôle important des petites industries. Certes, il y a une difficulté d'accès au financement pour ces entreprises. Mais il y a aussi une concurrence de la poudre de lait.

Il a proposé une réflexion dans 3 domaines :

- Le niveau des taxes aux importations
- Les subventions à la production locale
- La défiscalisation des industries à base de lait local (Cf patente payée par LDB pour collecte lait local).

(Voir powerpoint ci-joint)



LA LAITERIE DU BERGER

Reflexions sur les entraves au développement de la filière laitière locale au Sénégal

31 Mars 2009



Agenda

- L'enjeu du développement de la filière locale et ses entraves**
- La filière lait au Sénégal
- Production locale et importation
- Le prix de la poudre de lait, grand acteur du marché
- Sourcing local faiblesse de la rentabilité en amont et en aval
- Conclusion et pistes de réflexions

2

Vision panoramique de la filière lait au Sénégal



POPULATION

- 350 000 familles, environ 3 millions d'individus, pratiquent l'élevage. Le cheptel estimé en 2006 est de 3,039 millions de bovins, dont 1 million vaches

OFFRE LOCALE

- Production laitière en 2006 – quantité: 98,81 (en million de litres/an)
- Principaux races bovines: Zébus (Peuls et Maures) et le N'damas : faible production laitière par jour (de 0,5 à 2 l/vache/jour)
- Dans le Nord du Pays se concentre un territoire avec un grand potentiel de croissance pour la production laitière, car la région est vaste et dispose des sources d'eau.

MARCHE

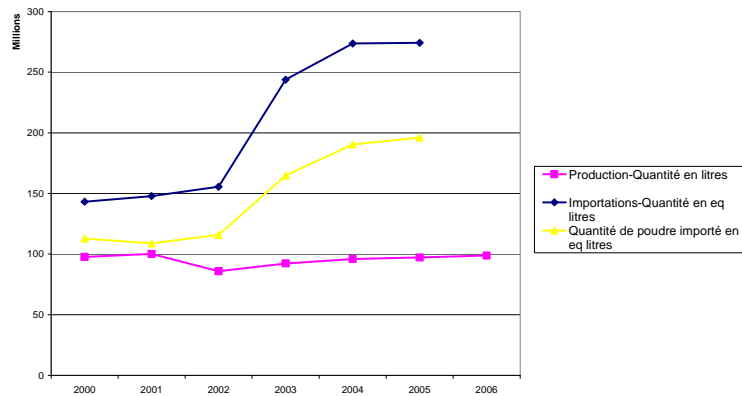
- Importation des PLFs en 2006: 274,18 million de eq litres/an, parmi eux 196,14 million de eq litres/an de poudre de lait et 5,71 million de litres/an de Lait UHT
- Globalement importation = 45 milliards FCFA
- Consommation des produits laitiers de 40 eq litres/capita par an

3

En 2005 la disponibilité en lait était de 970 000 litres par jour avec une demande de 1,4 millions de litres par jours



Disponibilité en lait en Sénégal en million de litres

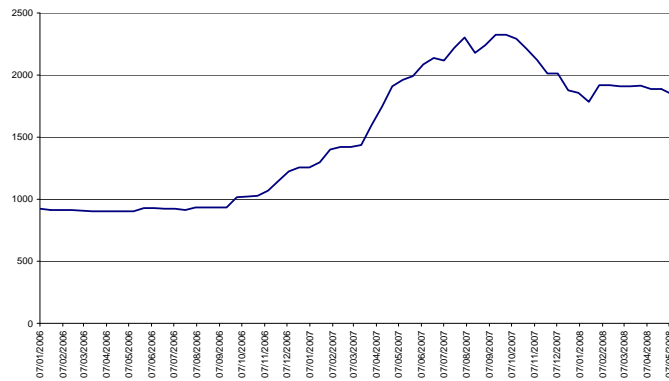


4

Une hausse structurelle du prix de la poudre importée (2 x en un an)
→ Le lait local pourrait devenir compétitif par rapport à la poudre importée



Prix int. le Poudre de lait en kg/FCFA



5

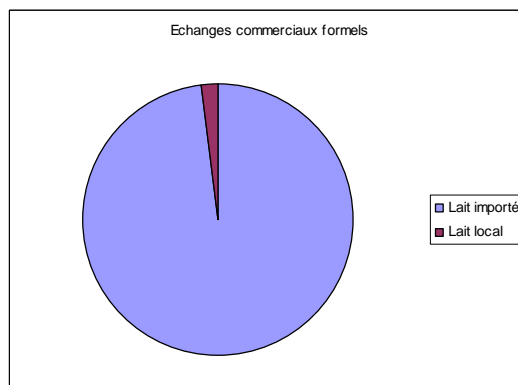
La production de lait local est faible, mais significative par rapport aux importations



La production locale correspond environ à 40% du disponible local

6

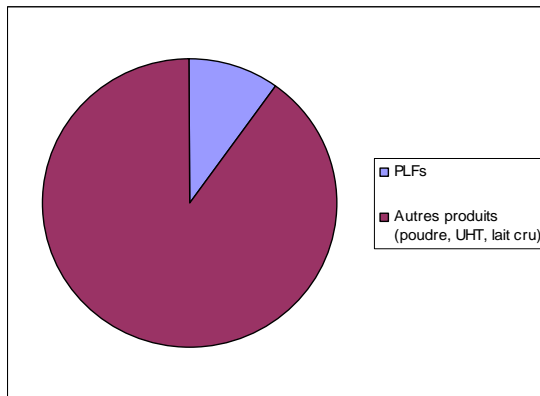
Mais entre peu sur le marché formel



La production locale correspond environ à 1% du commerce formel de lait;
=> manque à gagner considérable pour l'Etat

7

Seule place à prendre pour le lait local à court et moyen terme: le marché des Produits laitiers frais.



Alors que ce n'est pas le cas sur les marchés de la poudre et du lait UHT, le lait local pourrait être rentable sur les marchés des produits laitiers frais (barrière du transport).

8

Entraves au développement de la filière



Analyse de la chaîne de valeur de la filière laitière: une des principales faiblesses est la quasi inexistence d'industries à la jonction entre la production locale aux marchés locaux (La Laiterie Du Berger). Cela s'explique par:

- La difficulté réelle d'accès au financement pour les PME / PMI, **difficulté souvent décriée à juste titre**
- Dans le cas de la filière lait, difficultés d'accès aux marchés pour les produits à base de lait local, **difficulté qu'on ne considère pas assez**

9

Conclusions



- Mise en place de la filière sénégalaise à ses débuts
- manque de PME à la jonction entre production et marché
- Ces PME ont des difficultés à accéder à des financements
 - => **mais des solutions existent**
- Ces PME ont surtout des difficultés à accéder au marchés et à s'y rendre compétitives face à des produits importés et à des produits informels peu taxés
 - => **L'impact de la levée de la contrainte d'accès au marché serait le véritable moteur de la mise en place de la filière et de la substitution progressive aux importations.**

13

Pistes de réflexions



- **Difficultés pour jouer sur l'augmentation des taxes sur l'importation**
- **Difficulté de mise en place de subventions à la production locale**
- **Suppression des taxes sur les produits à base de lait local / partenariat Etat/Industriel impliqué dans le développement de la filière locale**
 - => Ouverture de perspectives de développement de l'amont laitier (cas Laiterie Du Berger)

14



V. Débat

Suite aux présentations, un débat a été ouvert par le modérateur. Il a donné la parole à différents intervenants.

Ali Bassène (Oxfam)

Il faut réfléchir par rapport aux choix proposés par M. Bathily de recourir aux importations de poudre pour la production des produits non frais. Je pense qu'aucun développement ne peut dépendre de l'extérieur sans être soumis aux risques de variation des produits internationaux.

Y a-t-il une organisation faîtière réunissant tous les acteurs ? Il faut s'organiser pour mieux se faire entendre. En tant que représentant d'une organisation faisant du plaidoyer, l'état aussi doit avoir une réelle volonté politique. Lors que le Président de la République a pris la décision de lancer la Goana, tout le monde s'y est mis. Donc s'il y a une réelle volonté politique, nous pouvons faire beaucoup.

Je remercie beaucoup le BAME. IL est important d'impliquer d'avantage les décideurs pour qu'ils changent les textes de loi.

Abder Benderdouche (Conseiller du Ministre de l'élevage)

Tout à l'heure, Yacine Ngom disait qu'il était important d'impliquer les acteurs au sein des pouvoirs publics. Or, aujourd'hui, on peut se poser la question de la cohérence des politiques, car il existe peu de concertation entre les différents départements ministériels. Le ministère de l'élevage a été très peu consulté par les autres ministères en charge de gérer la crise de la flambée des prix fin 2007.

Sur la structuration des professionnels, il y a une dynamique intéressante actuellement. Le secteur avait un petit retard sur le secteur agricole. Mais depuis quelques années, le retard est en train d'être rattrapé. Il y a aujourd'hui la Fenafils et le CNMDE qui essaient de porter le plaidoyer auprès des politiques.

Alexandre Alcantara (PDG Société Industrielle Agro-Alimentaire)

Je vous remercie de nous avoir invités.

Nous produisons du lait au sein de notre usine de Kirène. Et nous avons, nous aussi, formulé de gros espoirs sur la collecte de lait au Sénégal.

Nous avons intégré depuis le début de l'année du lait de vache dans nos productions. Aujourd'hui, nous avons environ 20% de lait local dans notre lait. Il vient de la ferme EMAP. Les conclusions de cette expérience sont très probants. Nous allons poursuivre cette entreprise.

Aujourd'hui, on ne peut pas développer de façon massive le lait sans l'industrie. Nous avons des équipements de premier rang et pour cela nous pouvons traiter de grosses quantités de lait. L'industrie ne doit pas être présentée en opposition au développement du lait local. Au contraire, l'industrie doit être un fer de lance du développement de la production laitière. Nous allons poursuivre notre combat pour réduire encore les importations de lait UHT. La TCI est suspendue pour l'instant, mais elle n'est pas éliminée.

Ce qui serait intéressant, c'est d'imposer aux industriels de collecter du lait local. Quand ils feront le pas, ils y trouveront de l'intérêt. Il faut les inciter par des politiques de subvention. Il faut aller ensemble vers le développement du secteur laitier sénégalais.

Bocar Diao (Président de la FENAFILS)

Je tiens à féliciter les présentateurs.

Je voudrais insister sur l'importance de défiscaliser le lait local. Le principal problème, c'est l'accès au marché. Les produits laitiers locaux rencontrent des difficultés de commercialisation à cause de la forte présence des produits importés.

Il faut encourager la transformation. Il faut que l'environnement fiscal soit défavorable. Il faut encourager les gens à investir dans la filière lait. Même là où il y a une production locale existante, le problème c'est : la valorisation par des entreprises de collecte de lait.

La Fenafils est un cadre de concertation encore jeune, mais ambitieux. Elle a pour objectif d'œuvrer pour la promotion de la filière lait local. Mais jusqu'ici, les industriels n'ont pas été impliqués dans notre organisation. Il nous faut donc mettre en place un cadre beaucoup plus représentatif.

Merci beaucoup.

Famara Sarr (Bureau du lait de la DIREL)

Je remercie les présentateurs.

Pour la structuration des prix, on voit que les prix varient d'une région à l'autre mais ne varient pas en fonction du disponible fourrager, entre la saison des pluies et la saison sèche. A Thiès, le lait est acheté 700 Francs ; A Matam il est acheté à 350 francs. Il y a donc un travail sérieux à faire sur la structuration des prix.

Volonté politique : je pense qu'il n'en existe pas. Il n'y a pas de politique structurante pour développer le secteur laitier au Sénégal. Tout se fait en fonction de intérêts politiques. Il nous faut poser des actes structurants. En particulier, prélèvement sur la TVA pour des investissements sur la filière locale me paraît judicieux.

Moustapha Loum (DG Ferme de Wayembam)

Je déplore que nous n'ayons pas été invités à cette conférence. Nous sommes d'accord là-dessus avec M. Seydi de la Ferme de Niakoulrab. Nous espérons que la prochaine fois, nous ne serons pas oublié.

Sur les politiques laitières : Je ne peux pas comprendre que depuis qu'on parle de filière laitière, alors qu'on détaxe la poudre de lait, on poursuit à taxer les produits fabriqués à partir de lait local (TVA) : Cf la patente est chère. Est-ce qu'il y a espoir que l'on pense à nous ?

G. Duteurtre (Cirad / Bame)

Lorsqu'on discute des taxes à l'importation, on est souvent soumis à l'argument selon lequel « on est dans un monde libéralisé, on ne peut rien faire contre la tendance de libéralisation des marchés ». Cet argument me paraît biaisé.

Le Bame a mené une petite étude sur les tarifs laitiers dans le monde. Au total, ces tarifs sont extrêmement variables. De nombreux pays pratiquent des politiques protectionnistes en utilisant des « méga-tarifs ». C'est le cas de la Suisse, de la Norvège, ou du Canada pour lesquels les taxes à l'importation sont supérieures à 200 %. D'autres pays pratiquent des tarifs élevés comme l'Israël, la Tunisie, le Japon et l'Union Européenne pour lesquels les tarifs sont situés entre 50 et 150 % en moyenne.

L'examen des tarifs effectivement appliqués par chacun des pays montrent par ailleurs une très forte complexité de ces régimes tarifaires. Suivant les produits, les droits de douane sont éminemment variables, et rendent compte de politiques commerciales différentes suivant les produits. La plupart de ces pays pratiquent des contingents (cas des Etats-Unis) sur les importations de produits laitiers, qui définissent des niveaux de taxation différents pour les produits importés « en dehors » des quotas. Ces régimes sont donc éminemment complexes.

Dans les pays développés, les niveaux de barrières tarifaires sont majoritairement déterminés par les politiques sectorielles laitières. Les « méga-tarifs » et les politiques laitières protectionnistes résultent de choix sectoriels plus globaux reposant sur des stratégies de « gestion de l'offre » ou de « soutien à la production ». Dans l'ensemble des grands pays laitiers du Nord, les tarifs laitiers sont marqués par une complexité élevée et par l'utilisation fréquente de mesures contingentes.

En Afrique de l'Ouest, les politiques commerciales laitières sont beaucoup plus le fruit d'ajustements communautaires au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elles apparaissent comme déterminées en premier lieu par les nécessités de réduction des barrières tarifaires négociées au sein de l'Organisation mondiale du commerce ou dans le cadre des accords bilatéraux. De ce fait, les risques de contraction entre politiques commerciales et politiques sectorielles nationales sont relativement élevés. Et il apparaît urgent de s'intéresser à la « cohérence » de ces politiques.

Finalement, mener une véritable politique laitière, c'est très complexe. Il faut poursuivre les discussions pour mettre en place toutes les décisions adaptées aux objectifs du pays en matière laitière : faut-il défiscaliser la collecte de lait local ? Faut-il taxer plus les importations de certains produits ?

Babacar Sene, (Journaliste Agro-pasteur)

Quels sont les possibilités de mieux utiliser les médias dans le domaine de la recherche pour mieux influencer les décisions de politiques ? Nous sommes prêts à collaborer là-dessus.

Tiguidanké Gassama (BAME/UCAD)

Problème d'incohérence des politiques. Il y a une incohérence entre politiques sectorielles et politiques sectorielles. Peut-on encourager la production tout en ouvrant aux importations ?

Waoundé Diop (BAME/UCAD)

Les importations de lait sont importantes dans la balance des paiements. Quelles sont les marges de manœuvre en matière de commerce extérieur pour la production locale ?

Julie Brayer (DAPS)

La question des cadres de concertation est revenue plusieurs fois. Une des difficultés, c'est d'avoir des cadres de concertation interprofessionnels et de traiter des questions commerciales et fiscales.

Là où il faut faire du lobbying : politiques fiscales au niveau national. J'en appelle au secteur industriel car les industriels ont une bonne capacité de lobbying par le biais des représentants des organisations patronales.

Le problème du lait est le même que pour le riz. La difficulté : faire coïncider des enjeux de prix et des enjeux de politiques sectorielles. Problème de concertation entre les départements ministériels. Il faut un plan d'action à moyen terme et voir un objectif : être à 50 % d'importations.

Si la TCI, n'a pas été appliquée, il est prévu que le lait liquide soit proposé par le Sénégal à la 5^{ème} bande.

Sur la piste de la défiscalisation du lait : y a-t-il une possibilité pour certaines industries d'être en zone « franche » sans exporter ?

M. le représentant du CNMDE

Je vous remercie de votre invitation et je remercie M. le Sénateur de sa constance.

Pour valoriser la production, il faut mettre en place une politique de promotion de la petite production agricole et des mécanismes de financements adaptés ? Où en est-on du Fonds de Stabulation ?

Il y a une relation que je souhaite établir entre Industrie et producteurs. Il faut qu'il y ait un cadre de discussion entre ces 2 groupes.

Conclusion de Papa Nuhine DIEYE (chef du BAME)

Nous remercions les conférenciers d'avoir introduit ce débat. Ce débat est patent depuis plusieurs années. Les politiques d'élevage reviennent toujours sur la table. Entrer par la porte de la fiscalité, c'est soulever le problème des politiques sectorielles. C'est ça le vrai débat. Nous ne pouvons pas faire des politiques sectaires dans lesquelles les ressources sont gaspillées dans de faux problèmes.

Il faut encourager les acteurs à établir de véritables politiques de développement laitier qui ne règlent pas seulement les problèmes amonts, mais aussi les problèmes aval.

Il faut souligner que la collecte de lait redistribue du revenu en milieu rural. Elle crée des emplois au niveau collecte et distribution. La filière laitière a aussi des effets induits sur les filières d'aliment. En fait, l'économie laitière est beaucoup plus large que cela. Les politiques doivent être éveillés sur cette question.

Aujourd'hui, notre objectif, c'était que les participants puissent dire : « attention, nous ne pouvons pas continuer à utiliser nos ressources sur des fausses pistes ».

Nous remercions tous les participants. Le grand défi, c'est d'avoir une vitrine au niveau de la recherche pour pauser le vrai débat. La recherche n'a pas de parti pris. Nous invitons les unités de production laitière intensive à nous ouvrir leurs portes, car nous n'avons encore que trop peu d'informations sur la production laitière de la zone des Niayes.

Il est opportun que l'État se dote de mécanismes de régulation. Il existe un décret sur les interprofessions qui a été signé. Il faut s'en servir pour poser le vrai débat dans un cadre interprofessionnel.

Conclusion du modérateur (Sénateur Yaya DIA)

C'est un thème qui demande à ce que l'on poursuive la réflexion. Je vous assure que vous ne serez pas seuls dans le plaidoyer. La lutte n'est pas une lutte difficile. Elle sera une lutte collective.

Je remercie encore une fois la recherche. Un pays où l'on ne développe pas la recherche ne sera pas un pays développé.

J'ai beaucoup appris ce soir. Il faudra bien organiser la filière. Nous l'avons fait dans l'agriculture (tomate, riz), il faut continuer pour le faire sur le lait, en se basant sur des organisations interprofessionnelles fortes.

Au nom de tous, nous remercions tous les acteurs qui nous ont permis de faire de grandes avancées sur la filière laitière.

La séance est levée.

VI. Personnes présentes

Prénoms et nom

Institution

E Mail

Téléphone ou site

« Les Taxes dans le commerce du lait au Sénégal »
 16^e Conférence des Mardis du BAME, Isra-Dg, le 31 mars 2009
www.bameinfopol.info

FEUILLE DE PRESENCE

Prénom et Nom	Structure	Contact
Djiby DIA	ISRA/BAME	33 850 17 58 djibydia@gmail.com
Khady FAYE	Walf grand place	77 509 88 51 khadysoprim@yahoo.fr
Khary DIENE	Walf grand place	77 232 49 00 kharydiene@yahoo.fr
Batélemy SENE	SODEFITEX	33 889 79 50 bartelemy.sene@sodefitex.sn
Dr Younouss CAMARA	Vétérinaire sans emploi	77 535 91 22 dr.camara@yahoo.fr
Ibrahima DIAW	Walf quotidien	77 648 67 63 ibagany@yahoo.fr
Ababacar GUEYE	Agri info	77 577 95 51 dangueye@yahoo.fr
Massiga FAYE	Le Soleil	77 561 72 65 massigafaye@hotmail.com
Djiby NDIAYE	NDefleng Fm	77 539 26 13 ndiaydjibi@yahoo.fr
Made Bandé DIOUF	CNMDE	77 526 66 05 mail.mdenfa@yahoo.fr
El Moussa KIDIERA	RDV	77 542 05 73 mkidiera@gmail.com
Jean-luc MOUSTEY	SIAGRO Kiréne	Jean-luc.moustey@hotmail.com
Oumy Régina SAMBOU	RTS Radio	77 455 21 21 nashure@hotmail.com
Saliou NDIAYE	Jappo Fm	77 532 22 06 ndiaysaliou@yahoo.fr
Simon DIOP	Consultant	77 638 25 32 sionlatyr@yahoo.fr
Babacar SENE	Journal Agropasteur	77 536 20 18 babasene@hotmail.com
Anne DUVERGÉ	Fédération des alpages de l'Isère (FAI)	77 163 05 00 anne.duverde@gmail.com
Abdoulaye TANDIA	PROLAIT	77 578 20 27 coordinateur@infoconseil.sn
Alexandre ALCANTARA	CANDIA SIAGRO	33 849 56 66 kirene@orange.sn
Bernard GIOROND	Beconsultant	Bernard.giroud@orangewanadou.fr

Prénom et Nom	Structure	Contact
Edelweiss FERNANDEZ	EMAP – FAPPO	77 144 65 64 EDEL-TEIXEIRA@hotmail.com
Georges SUBREVILLE	CIRAD	77 637 18 78 g.subreville@orange.sn
Abder BENDERDOUCHE	Cab ninel	77 448 89 30 abderobender@orange.fr
Famara SARR	Bureaulait Direl	77 546 71 43 gnilman@yahoo.fr
Alioune BA	FLSH/UCAD/Dakar Senegal	77 562 34 44 baliounecam@gmail.com
Cheikh LY	SERG-EISMV	chly@refer.sn
Mamadou Alassane BA	APESS-Thiès	mamadoualassaneba@yahoo.fr
Papa Nouhine DIEYE	ISRA-BAME	33 859 17 55 pndieye@yahoo.fr
Emile Victor COLY	ISRA LNRPV	77 632 98 97 evcoly@yahoo.fr
Yaya DIA	SENAT	yayafouta@yahoo.fr 77510 78 95
Julie BRAYER	DAPS/PACD	Julie.brayer@orange.sn 77 510 78 95
Adrien MANKOR	EISMV	amankor@refer.sn mankoradrien@yahoo.fr
Guillaume DUTEURTRE	CIRAD/ISRA	duteurtre@cirad.fr 77 544 27 30
Aminou DIOP	Consultant comirty	aminoud@gmail.com
Rokhaya DIAKHATE	Mamelles jaboot	Nargad_81@yahoo.fr 77 614 51 91
Ibrahim SEYDI	G. AA	ibrahimseydi@yahoo.com 77 644 08 60
Madieng SECK	SYFIA	syfia@orange.sn 77 537 96 96
Véronique ANCEY	CIRAD	ancey@cirad.fr
Oumar DIOP	ISRA	oumardiop@gmail.com
Adama MBAYE	ISRA / BAME	ambayeskr@yahoo.fr
Bocar DIAW	FENAFILS	fenafilo@yahoo.fr
Gabriel TENO	EISMV	tenogabriel@yahoo.fr
Hamidou SOKOMO	Depech	sokomohamidou@yahoo.fr

Prénom et Nom	Structure	Contact
Dialigué FAYE	Le quotidien	fdialique@yahoo.fr 77 564 59 07
Tiguidanké GASSAMA	ISRA/BAME	Bebetina55@gmail.com
Fota GEYE DIEYE	ISRA/BAME	fotadieye@gmail.com
Waoundé DIOP	ISRA/BAME	waoundédiop@gmail.com
Elh. Mamadou GNIGNE	ISRA/BAME	gningbaro@yahoo.fr
Demba BAKHOUM	FASTEF/UCAD	baxdemba@yahoo.fr
NDeye Hane LAYE	Oxygenes fm	ndeyhane@yahoo.fr
Penda DIOP	Express news	Napets@hotmail.com
Pape DIATTA	Express news	Pbdiatta71@yahoo.fr
Jean Michel SENE	Agronome consultant	sjanmichel@yahoo.fr
Awa MBAYE	RFM	minebiche@yahoo.fr 77 631 29 70
Moustapha LOUM	DCT agroalimentaire saloum	mous@orange.sn 77 638 80 74
Codou LoLOUMum	Oxyjeunes.fm	Loumcodou77@yahoo.fr